

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2023 : SB

NOTE DE SERVICE

Destinataires :

Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires (conseils isolés)

Expéditeurs :

Andrew Yang
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Xiaofei Wang
Directrice
Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

Date :

Le novembre 2023

Objet :

**États financiers 2022-2023 pour les administrations scolaires
(conseils isolés)**

Nous avons le plaisir de vous informer que les formulaires des états financiers de 2022-2023, y compris les instructions connexes, sont maintenant disponibles, et ils seront envoyés aux conseils isolés de façon individuelle par courriel.

Le ministère invite les conseils isolés à transmettre la présente note de service, ainsi que les instructions connexes, à leurs vérificateurs externes afin de les aider à mener à bien leurs vérifications des états financiers de 2022-2023.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LA DÉCLARATION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE 2022-2023

A. MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (NCSP)

Normes comptables pour le secteur public (NCSP) en vigueur pour l'année scolaire 2022-2023

Cinq nouvelles NCSP sont entrées en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} avril 2022 ou par la suite. Dans le cas des conseils isolés, ces normes sont entrées en vigueur pour les années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2022. Il s'agit des normes suivantes :

- SP 1201 – Présentation des états financiers
- SP 2601 – Conversion des devises
- SP 3041 – Placements de portefeuille
- SP 3450 – Instruments financiers
- SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les formulaires des états financiers de 2022-2023 ont été mis à jour pour tenir compte de ces cinq nouvelles normes comptables. Bien que l'on s'attende à ce que l'impact de ces normes comptables soit minime pour les conseils isolés, le ministère encourage ceux-ci à entamer des discussions avec leurs vérificateurs concernant la mise en œuvre.

NCSP en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024

Deux nouvelles NCSP et une ligne directrice comptable entrent en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} avril 2023 ou par la suite. Dans le cas des conseils isolés, ces normes entreront en vigueur pour les années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2023. Il s'agit des normes et de la ligne directrice suivantes :

- PS 3160 – Partenariats public-privé
- PS 3400 – Revenus
- PSG-8 – Éléments incorporels achetés

Le ministère souhaite informer les conseils isolés de ces changements à venir afin qu'ils puissent commencer à discuter avec leurs vérificateurs de l'applicabilité des nouvelles NCSP à leurs états financiers de 2023-2024. Les répercussions de ces deux nouvelles normes et de la nouvelle ligne directrice devraient être minimales pour les conseils isolés.

Le matériel de formation est inclus dans les documents connexes aux états financiers de 2022-2023.

B. DÉCLARATION DES DÉPENSES LIÉES AUX RELATIONS DE TRAVAIL EN CONTEXTE DE NÉGOCIATIONS COLLECTIVES CENTRALES

Comme l'indique la [note de service 2023:B09](#) sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et les règlements connexes, le Règlement de l'Ontario 396/22 a été modifié afin de refléter une augmentation des repères salariaux des travailleuses et travailleurs en éducation ayant négocié des conventions collectives centrales du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et du Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO), ainsi qu'une provision pour frais de main-d'œuvre pour les autres travailleuses et travailleurs de l'éducation n'ayant pas encore conclu de conventions. Ces changements ont été pris en compte dans les états financiers des conseils isolés. Les conseils isolés doivent estimer une provision pour les dépenses liées aux relations de travail correspondantes pour ces employés et inscrire cette estimation au poste 78 (Autres dépenses hors fonctionnement) du tableau 10, à la colonne 10 (Autres dépenses), ainsi qu'au poste 2.3.1 (Charges à payer relativement aux relations de travail) du tableau 7. Pour obtenir des conseils sur l'estimation d'une valeur, veuillez-vous reporter au fichier de déclaration sur la provision pour les dépenses liées aux relations de travail qui figure dans le dossier de documents d'appui.

C. DÉCLARATION DE LA VALEUR DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI), DES FOURNITURES ET DE L'ÉQUIPEMENT ESSENTIELS (FEE), DES FILTRES ET APPAREILS HEPA REÇUS DU MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES (MSPE) AINSI QUE DES TROUSSES DE TESTS ANTIGÉNIQUES RAPIDES FOURNIS PAR LA PROVINCE

La communication des rapports sur l'équipement de santé et de sécurité acheté par la province reste la même que dans les cycles précédents; toutefois, le fichier a été mis à jour pour ajouter les coûts des trousse de réaction en chaîne de la polymérase (RCP). Le fichier de calcul des coûts est joint au dossier des documents d'appui.

D. DÉCLARATIONS RELATIVES AU PROJET DE LOI 124

Veuillez consulter les instructions pour remplir les formulaires des états financiers 2022-2023 à l'intention des conseils isolés dans la trousse de documents d'appui pour obtenir des détails sur les déclarations relatives au projet de loi 124.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DES RAPPORTS FINANCIERS

États financiers

Veillez téléverser vos états financiers vérifiés de 2022-2023, y compris les documents suivants, sur le site SharePoint d'ici le **31 janvier 2024**.

· Certificat signé par l'agent ou l'agente de supervision (format PDF)
· États financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes (format PDF)
· Annexe Q – Modèle de déclaration des paiements de réparation en vertu de la Loi donnant la priorité aux élèves (format Excel)
· Modèle du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19

Annexe Q – Déclaration des paiements de réparation en vertu de la *Loi donnant la priorité aux élèves*

Pour recevoir un financement éventuel, les conseils isolés sont tenus de déclarer au ministère, au moyen de l'annexe Q, tout paiement admissible effectué entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023. Les paiements de réparation versés aux membres admissibles de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) au cours de cette période ne doivent pas être inclus. Si le conseil isolé a effectué des paiements admissibles au cours de l'année scolaire 2022-2023, les détails de ceux-ci et leur valeur totale doivent être inscrits dans le modèle.

Modèle du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19

Ce modèle est utilisé pour rendre compte du montant ponctuel de 304,0 millions de dollars alloué au titre du Fonds pour la reprise de l'apprentissage suite à la COVID-19 dans le cadre de la SBE de 2022-2023. L'utilisation des fonds à des fins de transport et d'administration scolaire est limitée au personnel de soutien précédemment financé par le Fonds de protection des emplois en éducation en vertu de la convention collective 2019-2022 du SCFP. Les conseils isolés doivent inclure ces dépenses à la ligne « Autres » du modèle.

Dépôt tardif

Si le conseil isolé n'est pas en mesure de respecter la date limite de déclaration en raison de circonstances atténuantes, veuillez communiquer avec l'analyste financier ou les agents des finances au Ministère pour discuter de la nécessité de reporter la date limite.

Si les états financiers ne sont pas reçus à la date d'échéance, le ministère peut effectuer une retenue sur les flux de trésorerie jusqu'à leur réception. Le montant de la retenue sur les flux de trésorerie équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil isolé. Une fois les états financiers déposés, le ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusqu'à ce moment-là.

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES

Si vous avez des questions pour savoir comment remplir le dossier des états financiers, veuillez contacter votre analyste financier ou les agents des finances pour obtenir des éclaircissements.

Name	Phone	
Simin Liu	437 216-4879	Simin.liu@ontario.ca
Shivana Chowbay	437 216-5925	Shivana.chowbay@ontario.ca

Cordialement,

Original signé par

Andrew Yang
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières

Xiaofei Wang
Directrice
Direction de la modélisation et des prévisions pour
l'éducation

c. c. : Agents de supervision des conseils isolés